



# FICHE INFO 1 - Gestion de Cas et COVID 19



## REPONSE EN GESTION DE CAS

*Stratégie d'intervention, groupe cible et conditions d'accès*



### Introduction

En situation de pandémie la réponse en gestion de cas est affectée de différentes manières :

- ⌚ Accès limité ou pas d'accès aux bénéficiaires, impliquant des modalités de service différentes
- ⌚ Augmentation des risques de protection et potentiels nombreux nouveaux cas, générés par la pandémie et/ou par les mesures de protection sanitaire à travers le confinement, quarantaine ou isolement. Ceci implique la nécessité de révision des critères de vulnérabilité et priorisation des cas

### Pour qui ?

- ⌚ Managers et coordinateurs responsables de définir les stratégies d'intervention en gestion de cas de protection de l'enfant
- ⌚ Gestionnaires de cas et superviseurs sur le terrain

### Objectif

Cette fiche technique fournit les considérations clefs à prendre en compte pour la stratégie d'intervention en gestion de cas de protection de l'enfant pendant COVID 19, à travers :

- ⌚ Un aperçu des nouveaux risques de protection pouvant être générés pendant la pandémie et actions clés de réponse.
- ⌚ Les actions prioritaires pour maintenir les services essentiels de gestion de cas de protection de l'enfant pendant la pandémie.

## Nouveaux risques de protection de l'enfant pendant COVID 19

**Directement générés par COVID 19 :** détresse accrue des enfants affectés et des familles, séparation familiale et enfants isolés sans soins appropriés (seuls à la maison en raison de la maladie des parents ou tuteurs, enfants en observation ou en traitement), enfants orphelins (décès des parents à cause de la maladie), enfants survivants de la maladie à risque de rejet de la part de la famille ou de la communauté

**Indirectement générés par COVID 19, particulièrement à cause des mesures de restriction des mouvements, confinement, violence domestique et abus, VBG, travail des enfants, risques accrus pour les enfants en mobilité, les enfants vivant ou travaillant dans la rue, les enfants en détention...** A titre d'exemple, ce tableau additionnel présente différentes problématiques et risques, ainsi que des propositions d'alternatives, d'actions adaptées et de mesures de mitigation.

**Nouveaux critères de vulnérabilité pendant la pandémie :** les niveaux de risque des cas en cours peuvent changer avec la pandémie en prenant notamment en compte les mesures de protection et restriction de mouvements. Ci-dessous des exemples de nouveaux critères de vulnérabilité qui peuvent aider à identifier les enfants et familles les plus à risque :

- ⌚ Lorsque les chefs de ménage âgés et/ou souffrant de maladies chroniques (par exemple, diabète, maladies cardiaques, maladies respiratoires), dont le système immunitaire est affaibli ou qui présentent des handicaps spécifiques : il existe un risque élevé de contamination et de complications s'ils sont exposés à COVID-19, ce qui peut alors limiter leur capacité à s'occuper des enfants
- ⌚ Lorsque les chefs de ménage sont exposés à de nombreuses personnes par leur travail (par exemple, vendeurs sur les marchés ou conducteurs de transports publics).
- ⌚ Les ménages avec des revenus qui chutent suite aux mesures de restriction de mouvements.



# Actions clés/prioritaires

4 actions pour maintenir les services essentiels de gestion de cas de protection de l'enfant pendant la pandémie



## 1- Révision de priorisation de cas

Avec l'apparition de nouveaux risques de protection et critères de vulnérabilité, et avec un accès limité aux enfants et leurs familles, une révision de la priorisation de cas est essentielle. Cette priorisation permettra de sélectionner les cas et les actions les plus urgentes à conduire en personne dans un contexte de restriction de mouvements, ainsi que pour permettre aux services de gestion de cas de faire face à une augmentation des cas à risque.

### ➊ Révision du niveau de risque des cas précédents et en cours : une révision régulière est essentielle dans un contexte instable.

- Quelle est la situation actuelle de l'enfant ? Y a-t-il eu des changements mineurs ou majeurs qui affectent l'enfant et/ou les personnes qui s'occupent de lui en raison de la pandémie ?
- Quelle est la probabilité que la sécurité et le bien-être de l'enfant se détériorent en raison de l'épidémie ? (Déterminez les risques spécifiques et documentez-les si possible)
- De quel type de soutien l'enfant a-t-il besoin, et comment la sécurité du travailleur social et de l'enfant sont-ils pris en compte pour la planification du suivi ? (*à consigner si possible dans le plan d'action*)

### ➋ Cas prioritaires pendant la pandémie (Haut risque)

La priorité doit être accordée aux cas les plus urgents et à ceux qui encourent un risque vital :

- Les enfants non accompagnés (enfants en situation de rue, en mobilité, en détention, en placement institutionnel...)
- Les enfants séparés de leurs parents / tuteurs pour cause de décès, de quarantaine ou d'isolement, d'hospitalisation
- Les enfants qui sont victimes de violence, d'abus et d'exploitation accusés dans leurs foyers et qui restent exposés à un risque élevé de blessures et/ou de dommages graves
- Les survivants de viols ou d'agressions sexuelles
- Les enfants atteints d'une maladie chronique risquent de contracter la maladie
- Les enfants qui sont malades/survivent du COVID-19 et encourent un risque accru de stigma
- Autres enfants en situation de danger de mort

## 2- Actualiser les critères et analyse de risques

Les critères de risques, apparaissant dans les [Procédures Opérationnelles standards en Gestion de Cas au Mali](#) (parties 4.2-Eligibilité et 4.3-Priorisation des cas), peuvent être complémentés avec les critères, risques et priorités pendant COVID 19 (avec l'aide du tableau de risques au-dessus).

## 3- Décider les modalités de support en personne ou à distance

en prenant en compte toutes les considérations éthiques et de protection (voir ces deux fiches techniques pour plus d'information concernant [la sélection de modalité du support](#), et [comment garantir la protection et sécurité à travers les services à distance](#)).





## 4- Maintenir le support pour tous les cas à travers des modalités pertinentes (en personne, à distance ou les deux)

Voir les considérations essentielles de maintien du support selon le niveau de risque ci-dessous :

### ➊ Haut risque

- Maintenir le soutien pour **tous les cas à haut risque**.
- En fonction de la sécurité du personnel et de la disponibilité des EPI (Equipement de Protection Individuel) et de la possibilité de respecter les gestes barrière, effectuer des visites en face à face avec les cas les plus urgents/mettant la vie en danger, en respectant toujours le consentement de l'enfant et de la famille.

### ➋ Moyen et faible risque

Après révision de priorisation, et selon les restrictions de mouvements des gestionnaires de cas :

- Définir les actions essentielles à conduire en personne et maintenir un support à distance selon les besoins.
- Fournir aux enfants et aux parents des informations de contact nécessaires en cas de besoin et explorer les possibilités de suivi communautaire en respectant les mesures de protection.

## Ressources additionnelles en français

[Fiche technique pour la protection des enfants pendant la pandémie COVID-19](#) (Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire)

[Protéger les enfants contre les violences, mauvais traitements et négligences au milieu familiale](#) (Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire)

[Prise de décisions éthiques pour les travailleurs sociaux face à COVID-19](#) (Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux)

[Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 \(COVID-19\) – République du Mali](#)

